



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 13 septembre 2021 à compter de 19 h 30**, au Centre multifonctionnel, au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

274, AVENUE BERKLEY

Nature de la demande

La demande de dérogation mineure est adressée dans le cadre d'un projet d'agrandissement et vise à autoriser quatre matériaux de revêtement dont trois sur la façade avant du bâtiment ainsi que trois couleurs de parement. L'article 4.7 c) et h) du *Règlement de zonage 2008-43* autorise que deux matériaux en façade avant, un total de trois pour l'ensemble du bâtiment et uniquement deux couleurs de parement.

Dans le cadre de ce projet, le volume de l'agrandissement se situe dans la section arrière de la maison et au-dessus de la toiture existante. Ainsi, d'un point de vue à la fois esthétique et structural, il est difficilement concevable d'appliquer une maçonnerie en hauteur, et ce, dans le seul but d'assurer une continuité des matériaux. De plus, la maison unifamiliale d'origine affiche déjà deux matériaux, soit une brique biseautée de format romain ainsi que de la pierre naturelle apposée sur deux insertions verticales.

Une présentation du dossier est disponible sur le site web : www.saint-lambert.ca.

En conséquence, tout intéressé est invité à transmettre ses commentaires relativement à cette demande à la greffière par écrit au plus tard le 9 septembre 2021 aux coordonnées suivantes :

Services juridiques et greffe
VILLE DE SAINT-LAMBERT
55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3
Grefe@saint-lambert.ca

DONNÉ à Saint-Lambert ce 25 août 2021.

La directrice du Greffe et du Contentieux et greffière,

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra COMIN BERGONZI



PUBLIC NOTICE

APPLICATION FOR A MINOR EXEMPTION

PUBLIC NOTICE is hereby given that the municipal Council of the City of Saint-Lambert will give a decision on the application for a minor exemption from Planning by-laws, for the property mentioned below, during the regular meeting to be held on **Monday, September 13, 2021 from 7:30 p.m.**, at the Centre multifonctionnel, located at 81 Hooper in Saint-Lambert.

274 BERKLEY AVENUE

Nature of the application

The application for a minor exemption is submitted as part of an expansion project and aims to authorize four cladding materials including three on the front facade of the building as well as three cladding colors. Section 4.7 c) and h) of *Zoning By-law 2008-43* authorizes only two materials on the front facade, a total of three for the whole building and only two colors of siding.

As part of this project, the volume of the expansion is in the rear section of the house and above the existing roof. Thus, from both an aesthetic and structural point of view, it is difficult to conceive of applying masonry in height, and this, for the sole purpose of ensuring continuity of materials. In addition, the original single-family house already displays two materials, a bevelled brick in Roman format as well as natural stone affixed to two vertical inserts.

A presentation of the file is available on the website: www.saint-lambert.ca.

Consequently, all interested parties are invited to send their comments relating to this application in writing to the City Clerk **by September 9, 2021** to:

Services juridiques et greffe
VILLE DE SAINT-LAMBERT
55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3
Grefe@saint-lambert.ca

Given in Saint-Lambert on August 25, 2021.

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra COMIN BERGONZI
Director of legal services and City Clerk